

# Règles de base GO Sharing

Voici les **règles de base** pour l'utilisation de nos véhicules.

## **Vous acceptez ce qui suit concernant l'utilisation de nos véhicules :**

- Vous respectez les normes de conduite et les règles applicables ( du Code de la route ) ;
- Vous manipulez les Véhicules avec soin et vous vous comportez comme un usager de la route responsable ;
- Vous devez vérifier à l'avance si le Véhicule a suffisamment de carburant (y compris la capacité de la batterie) pour le trajet prévu. Vous ne pouvez pas verrouiller le Véhicule sans carburant. Si le Véhicule n'a plus de carburant, l'Utilisation ne peut être conclue. Nous ne pouvons en être tenus responsables ;
- À la fin de l'Utilisation vous devez verrouiller le Véhicule via l'App ;
- Après utilisation, vous devez vous assurer que le Véhicule et ses accessoires sont laissés propres, complets et vidés de tous vos biens personnels pour le prochain utilisateur ;
- Vous êtes responsable de prendre une photo conforme après l'Utilisation. Il est important que la plaque d'immatriculation soit clairement lisible, que la position sur la route soit visible et que l'état général du véhicule puisse être déduit. Si votre photo ne remplit pas ces conditions, nous pouvons vous tenir responsable pour les dommages ou la perte du véhicule, et/ou les amendes résultant d'un mauvais stationnement. En cas d'allumage d'un panneau d'avertissement situé sur le tableau de bord, vous devez immédiatement cesser d'utiliser le véhicule et contacter le service clientèle par téléphone afin de déterminer si le trajet peut se poursuivre ;
- Nous pouvons récupérer auprès de vous tous les coûts liés à l'utilisation du Véhicule qui enfreint les règles (Code de la route) applicables. Ces coûts comprendront, en tout état de cause, mais pas exclusivement, les frais administratifs et de recouvrement de la dette en cas de retrait du Véhicule.
- L'Utilisateur est toujours responsable de disposer d'un appareil (mobile) répondant aux exigences techniques pour l'utilisation de l'App, et de l'exactitude de ces données.
- Les utilisateurs des voitures partagées sont tenus de garer leur véhicule en marche arrière sur les emplacements réservés, se connecter au chargeur si possible et scanner la borne de recharge pour que le véhicule commence à se recharger.
- Il est strictement interdit de fumer ou de transporter des animaux domestiques dans les voitures.
- Toutes les amendes seront à la charge du conducteur.
- Il est interdit de laisser conduire une personne autre que le locataire principal.
- La franchise pour les voitures partagées est de 1000 € en standard, elle peut être réduite à 500 € pour un supplément de 0,05 € par minute.
- La franchise pour les bicyclettes et scooters partagés est de 500 € en standard. Ceci peut-être réduit à 0,-€ pour 0,05 € de plus par minute.

Si GO Sharing constate que vous n'avez pas respecté les accords ci-dessus, la société peut vous facturer les coûts qu'elle encourt (avec une majoration) pour le non-respect de cette condition. Dans ce cas, la perte de profit peut également être récupérée auprès de vous.

**Nous convenons de ce qui suit en ce qui concerne tout dommage à nos véhicules :**

- Vous inspectez le Véhicule avant son utilisation pour détecter d'éventuels dommages. Ce faisant, veuillez porter une attention particulière aux griffes importants et aux pièces manquantes ;
- Si le Véhicule est endommagé (et que ce dommage n'a pas déjà été indiqué dans l'Application), veuillez le signaler directement via notre Application ;
- Si vous décidez - en concertation ou non avec notre Service Clientèle - que le Véhicule n'est pas adapté à l'Utilisation, alors vous renoncez à son Utilisation, ou vous acceptez un (éventuel) Véhicule de remplacement désigné par le Service Clientèle ;
- Si le dommage, y compris les problèmes techniques ou électroniques, survient pendant l'utilisation, veuillez le signaler directement à notre service clientèle. Toute instruction donnée par le Service Clientèle doit alors être suivie par l'Utilisateur ;
- Vous êtes responsable de tout dommage au Véhicule, sauf si : il avait déjà été constaté avant l'Utilisation ; ce dommage était la conséquence directe d'une instruction de GO Sharing ; ou ce dommage doit être à la charge de GO Sharing sur la base des dispositions légales en matière de responsabilité.

**Si vous êtes impliqué dans un accident avec le véhicule, alors :**

- Signalez-le à la police dès que possible afin que l'accident puisse être enregistré ;
- Remplissez un constat d'accident. Si vous ne trouvez pas le constat d'accident, veuillez contacter le service clientèle. Le constat d'accident doit être rempli de manière précise et complète et doit être envoyé à l'adresse indiquée par le service clientèle dans les 7 (sept) jours ;
- Si la déclaration à la police (et l'enregistrement du sinistre qui s'ensuit) ne semble pas possible ou dès que cela a été fait, déclarez l'accident au Service clientèle. Les instructions données par le Service clientèle doivent alors être suivies par l'Utilisateur ;
- Toute responsabilité (indûment invoquée) est à la charge et au risque de l'utilisateur. Ni GO Sharing, ni ses compagnies d'assurance, ne sont liés par aucune déclaration ou engagement ;
- Vous êtes responsable de tous les dommages directs et indirects subis par GO Sharing à la suite de l'accident, sauf preuve du contraire ou si ce dommage est la conséquence directe d'une instruction de GO Sharing; et
- Vous verserez toutes les indemnités (de dommages) reçues au titre des dommages au Véhicule directement à GO Sharing.

**Si vous perdez le véhicule pendant son Utilisation, ou s'il a été volé, alors :**

- Veuillez le signaler au service clientèle dès que possible. Toute instruction donnée par le Service clientèle doit alors être suivie par l'Utilisateur ;
- Vous êtes responsable de tous les dommages résultant de la perte ou du vol, sauf si vous pouvez prouver que ce n'était pas de votre faute.

**En tout état de cause, il s'agit d'un vol ou d'une perte si (GO Sharing a des motifs raisonnables de soupçonner que) :**

- L'utilisation effective du Véhicule se poursuit après la fin de l'Utilisation ;
- Le Véhicule est transporté sans le consentement de GO Sharing par tout moyen de transport y compris, mais sans s'y limiter, le compartiment de chargement d'un véhicule, d'un camion, d'un bus, d'un train et/ou d'un navire de transport ;
- Des dommages intentionnels sont infligés au Véhicule, y compris, mais sans s'y limiter, lorsque le Véhicule est (partiellement) démonté ; et
- Le Véhicule ne sera pas restitué en conformité avec les présentes Conditions et/ou le Contrat dans la Zone de service.

**Dans un souci de clarté, nous tenons à souligner ce qui suit en ce qui concerne les différentes zones colorées de l'App :**

Vous ne pouvez commencer et terminer l'Utilisation que dans la Zone de Service délimitée dans l'Application. En outre, nous distinguons les Zones (de Service) suivantes :

- Une Zone de Service marquée en vert est la zone où l'Utilisation ainsi que la fin de l'Utilisation sont autorisées pour nos e-scooters. Cette zone est considérée comme une Zone de Service.
- Une Zone de Service marquée en bleu est la zone où l'Utilisation et la fin de l'Utilisation sont autorisées pour nos vélos électriques. Cette zone est considérée comme une Zone de Service.
- Une Zone de Service marquée en orange est la zone où l'Utilisation et la fin de l'Utilisation sont autorisées pour nos voitures électriques. Cette zone est considérée comme une Zone de Service.
- La zone non marquée est la zone où l'Utilisation est autorisée. La fin d'utilisation n'est pas autorisée. Cette zone est considérée comme une Zone de Service.
- Une Zone de Service marquée en rouge est une zone où ni l'Utilisation ni la fin de l'Utilisation ne sont autorisées. Cette zone n'est pas considérée comme une Zone de Service.